



COMPTE-RENDU

DU PRÉSIDENT DU JURY

AU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

ORGANISATEUR EN 2017

DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL

DE 1^{ère} CLASSE AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE Spécialité

"Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration"

**en partenariat avec les Centres de Gestion de la CHARENTE (16), de la
CHARENTE-MARITIME (17), de la DORDOGNE (24), de la GIRONDE (33),
des LANDES (40), des DEUX-SÈVRES (79) et de la VIENNE (86)**

I – LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	page 3
II – LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL	page 3
A) L'épreuve écrite	page 3
1. Description de l'épreuve écrite	page 3
1.1. Sur la forme	page 3
1.2. Sur le fond	page 4
2. Analyse des résultats.....	page 4
3. Données statistiques sur les candidats présents	page 5
3.1. Le nombre de candidats inscrits, présents et le taux d'absence	page 5
3.2. L'origine géographique des candidats présents.....	page 6
3.3. Le niveau d'études des candidats présents	page 6
3.4. La préparation à l'examen professionnel des candidats présents.....	page 6
3.5. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats présents.....	page 7
3.6. Le nombre de présentation à l'examen professionnel	page 7
B) L'épreuve orale d'admission	Page 7
1. Description de l'épreuve orale d'admission	page 7
1.1. Sur la forme	page 8
1.2. Sur le fond	page 8
2. Analyse des résultats	page 9
III – LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS	page 9
1. L'origine géographique des candidats admis	page 10
2. Le niveau d'études des candidats admis	page 10
3. La préparation à l'examen professionnel des candidats admis	page 10
4. La répartition Hommes/Femmes et la moyenne d'âge des candidats admis	page 11
5. Le nombre de présentation à l'examen professionnel	page 11
IV – LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR CETTE SESSION	page 11

I. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Le Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques a organisé en 2017 l'examen professionnel d'accès au grade de technicien principal territorial de 1^{ère} classe au titre de l'avancement de grade dans la spécialité "prévention et gestion des risques, hygiène, restauration" en partenariat avec les Centres de Gestion de la Charente (16), de la Charente-Maritime (17), de la Dordogne (24), de la Gironde (33), des Landes (40), des Deux-Sèvres (79) et de la Vienne (86).

Cet examen professionnel comporte deux épreuves : une épreuve écrite (coefficient 1) et une épreuve orale (coefficient 2).

La réglementation prévoit que :

- toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves (écrite ou orale) entraîne l'élimination du candidat,
- Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes aux épreuves (écrite + orale) est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants. En outre, il appartient au jury de **fixer le seuil d'admission**.

II. LES ÉPREUVES DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

A. L'ÉPREUVE ÉCRITE

1. Description de l'épreuve

L'épreuve écrite s'est déroulée le jeudi 13 avril 2017 au Parc des Expositions de PAU. **26 candidats** se sont présentés à cette épreuve écrite.

1.1. Sur la forme

Elle consiste en "la **rédaction d'un rapport technique** portant sur la spécialité "Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration". Ce rapport est **assorti de propositions opérationnelles**" (durée : 3 H 00 - coefficient 1).

Le dossier rassemble plusieurs documents de nature et de forme variées (juridiques, documents officiels, articles de presse spécialisée, exemple de cas concrets...) et compte une vingtaine de pages.

Le rapport a pour but **d'informer rapidement et efficacement** le destinataire, en général en position d'autorité hiérarchique, sur les **problématiques essentielles** du sujet. De plus, s'inscrivant le plus souvent dans un processus de prise de décision, le rapport doit proposer **des solutions opérationnelles adaptées** au(x) problème(s) soulevé(s) tout en respectant les exigences formelles de présentation du rapport (timbre, destinataire, objet...).

Le rapport constitue **un support** et éventuellement un **outil d'aide à la décision**.

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- **structurer le rapport** (introduction brève avec annonce de plan, organisation du développement en parties et sous-parties, conclusion brève) ;
- **proposer deux parties** distinctes :
 - une première partie, exclusivement rédigée à l'aide des éléments du dossier qui informe, de manière fiable et structurée, le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet (cadre juridique, contraintes techniques et financières, etc...) ;
 - une seconde partie qui propose des solutions opérationnelles, réalistes et adaptées au contexte, en valorisant certaines informations du dossier et en faisant appel à ses propres connaissances ;
- **rédigier intégralement son devoir** avec une exigence quant à l'orthographe et la syntaxe (5 à 6 pages sont nécessaires et suffisantes) ;
- **savoir gérer le temps de l'épreuve.**

1.2 Sur le fond

Le candidat est évalué sur sa capacité à :

- **analyser une commande et un dossier** afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet et **informer le destinataire de manière fiable et structurée** ;
- **mobiliser des connaissances professionnelles** pour élaborer des **propositions opérationnelles** ;
- **organiser méthodiquement** les informations nécessaires à la rédaction du rapport ;
- **produire en temps limité** un document synthétique parfaitement compréhensible,
- se **positionner professionnellement**.

Sur la partie informative, le candidat doit éviter de :

- **restituer les informations de manière allusive** ou faire référence aux textes pour se dispenser d'en exprimer le contenu,
- faire apparaître des références aux documents dans le rapport (document 1, document 2, ...),
- présenter succinctement et successivement les documents du dossier sans les agencer autour d'un plan.

Sur la partie "propositions", le candidat doit :

- **exploiter le dossier** et valoriser les informations,
- **faire appel à ses propres connaissances**,
- dégager **des solutions réalistes, adaptées au contexte**, en précisant le cas échéant les conditions et les moyens de leur réalisation : mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens à mobiliser, contraintes...

Un rapport qui se contenterait de résumer successivement les différents documents ou qui se livrerait à un **commentaire composé** à partir des documents du dossier **ne répondrait pas aux exigences de l'épreuve.**

2. Analyse des résultats

Pour cette session 2017, le sujet portait sur la sécurité des circulations au sein d'un Centre Technique Municipal (consultable sur le site www.cdg-64.fr).

Les correcteurs précisent que le sujet posait une problématique que l'on peut tout à fait rencontrer en collectivité. Son aspect "opérationnel" et pratique a permis à tout candidat inscrit dans cette spécialité de le traiter sans difficulté particulière.

Les correcteurs relèvent :

Sur la forme

- peu de problèmes de syntaxe ou de fautes d'orthographe,
- des efforts de présentation et de structuration du rapport,
- des qualités rédactionnelles.

Sur le fond

- des propositions parfois surprenantes mais pour la plupart concrètes et réalisables,
- des apports personnels (expériences ou connaissances professionnelles) intéressants.

Pour les copies ayant une note faible, les correcteurs constatent :

- des omissions de la réglementation,
- des éléments d'information majeurs manquants,
- des propositions inachevées ou inexistantes dues à un manque de temps et donc à une mauvaise gestion du temps de l'épreuve.

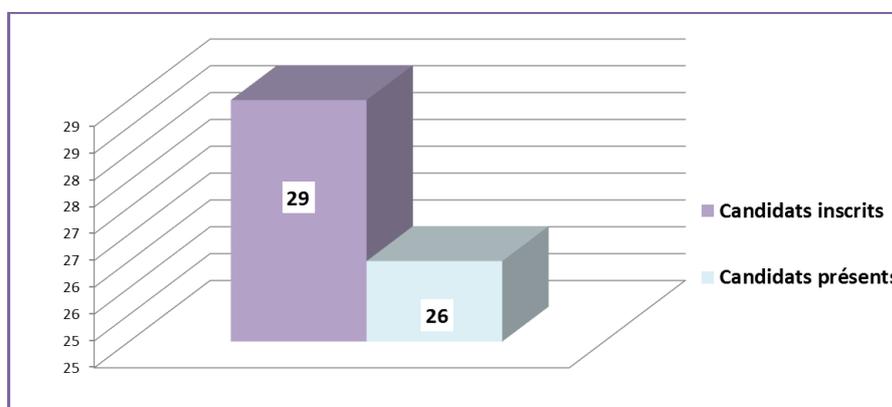
Les correcteurs communiquent le bilan suivant :

Nombre de candidats	Notes éliminatoires (<5/20)	Notes >5/20 et <10/20	Notes >= 10/20	Note la plus basse	Note la plus haute	MOYENNE
26	0	6	20	8,50/20	18,75/20	12,08

3. Données statistiques sur les candidats présents

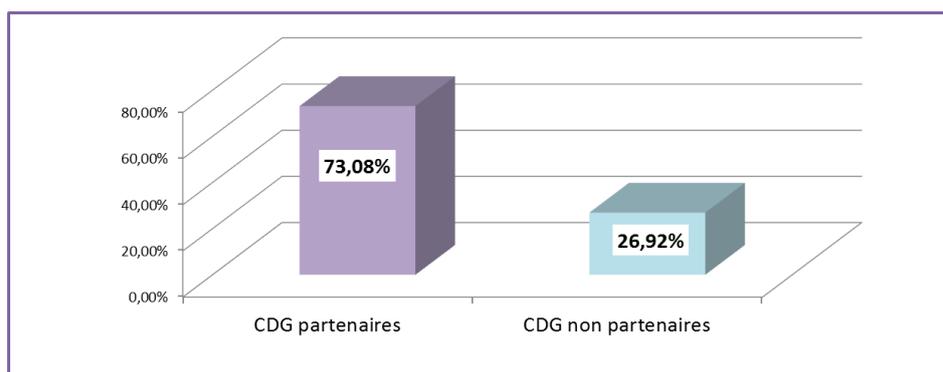
Les statistiques présentées sont élaborées sur la base des éléments déclarés par les candidats au moment de leur inscription.

3.1 Le nombre de candidats inscrits, présents et le taux d'absence



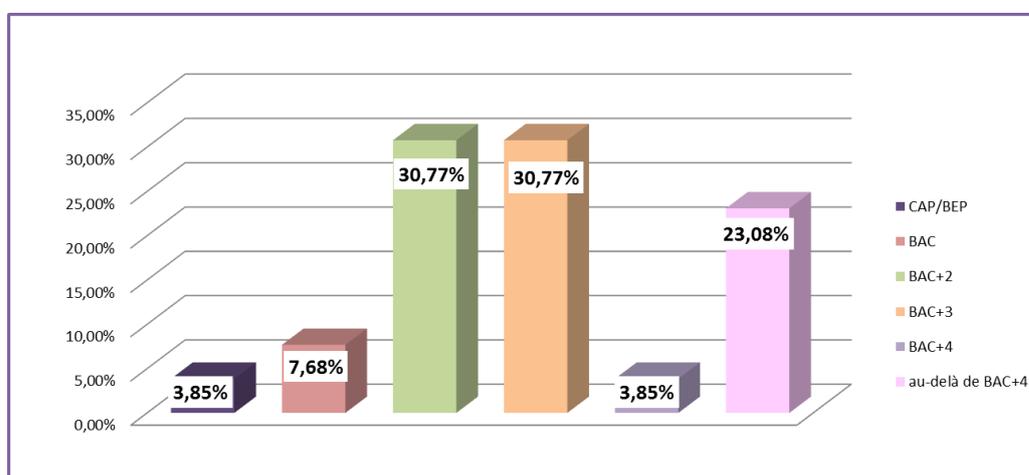
Soit un taux d'absence de **10,34 %**

3.2 L'origine géographique des candidats présents



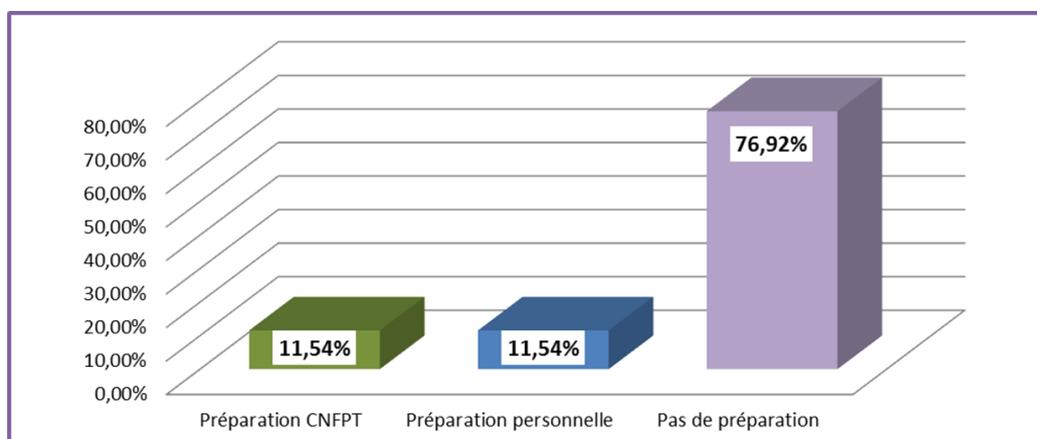
11,53 % de candidats sont issus du département 64

3.3 Le niveau d'études des candidats présents



88,46 % de candidats possèdent au moins un BAC+2.

3.4 La préparation à l'examen professionnel des candidats présents



23,08 % des candidats déclarent s'être préparés aux épreuves.

3.5 Répartition Hommes/Femmes et moyenne d'âge des candidats présents

Homme	61,54%
Femme	38,46%
Moyenne d'âge	40 ans (de 32 ans à 57 ans)

3.6 Le nombre de présentation à l'examen professionnel

1 ^{ère} fois	96,15%
1 fois	3,85%

B. L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les membres du jury se sont réunis le 9 juin 2017 afin d'examiner les résultats de l'épreuve écrite. **Aucun candidat** n'a obtenu de note éliminatoire (note inférieure à 5/20). **Les 26 candidats** ont donc été convoqués pour présenter l'épreuve orale d'admission.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée les **mardi 4 (après-midi) et mercredi 5 juillet 2017** à l'UFR Droit, Économie et Gestion de l'Université de PAU et des Pays de l'Adour.

1. Description de l'épreuve orale d'admission

Elle consiste en "un **entretien** ayant pour point de départ un **exposé du candidat** portant sur son **expérience professionnelle** ; elle se poursuit par des **questions** visant à permettre d'apprécier les **facultés d'analyse et de réflexion** du candidat, ses **connaissances techniques** ainsi que sa **motivation** et son **aptitude** à exercer les missions du cadre d'emplois et à **encadrer une équipe** (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2)".

L'épreuve d'entretien a pour objectif d'évaluer le candidat sur :

- sa **capacité** à rendre compte clairement de son expérience professionnelle ;
- ses **facultés d'analyse et de réflexion** ;
- son **aptitude et sa motivation** à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois ;
- son **aptitude à encadrer une équipe**.

1.1. Sur la forme

L'épreuve est scindée en deux parties :

- l'exposé du candidat de 5 minutes au plus,
- l'entretien de 15 minutes qui prend la forme d'**échanges interactifs** et de **questions-réponses** destinés à apprécier "**les facultés d'analyse et de réflexion** du candidat, ses **connaissances techniques, sa motivation et son aptitude** à exercer les missions du cadre d'emplois et à **encadrer une équipe**".

1.2. Sur le fond

a) *Partie "exposé du candidat" portant sur les acquis de son expérience professionnelle*

Le candidat doit :

- **présenter un exposé clair, construit**, qui dépasse la simple énumération chronologique,
- **mettre en avant** les acquis de son expérience professionnelle,
- **faire comprendre sa motivation** pour accéder au grade de technicien principal territorial de 1^{ère} classe,
- **présenter son projet professionnel**,
- **respecter le temps imparti** de 5 minutes (un exposé trop long ou, à l'inverse, trop court est pénalisé).

Il peut retracer son parcours de formation (initiale, continue, stages...).

b) *Partie "Entretien" permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe*

Le candidat est évalué sur :

- **Ses facultés d'analyse et de réflexion :**
 - capacité à analyser son parcours, ses expériences, ses compétences et à démontrer en quoi elles seront utiles dans l'exercice de ses nouvelles missions de technicien principal territorial de 1^{ère} classe ;
 - prise de recul, argumentation, réflexion ;
 - dynamisme, curiosité intellectuelle et ouverture d'esprit.
- **Son aptitude à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois :**
 - **ses connaissances en lien avec les missions d'un technicien principal territorial de 1^{ère} classe** : les domaines d'intervention, les fonctions, le niveau de responsabilité, le niveau d'expertise exigé, le positionnement hiérarchique et fonctionnel, des notions budgétaires et comptables...
 - **ses connaissances sur l'environnement professionnel :**
 - maîtrise des **grands principes de la Fonction Publique Territoriale** : sens du service public, droits et obligations des fonctionnaires...,
 - maîtrise du **fonctionnement des collectivités territoriales** : structures, organisation, organes délibérants...,
 - **positionnement** par rapport aux supérieurs hiérarchiques, aux élus...
- **Son aptitude à encadrer une équipe**
 - aptitudes managériales : connaissances des principaux outils de la GRH, gestion des conflits, les techniques et les modes de gestion et d'organisation d'une équipe, la gestion des ressources humaines...
 - capacité à assumer des responsabilités, à gérer une équipe, un service, à coordonner des projets...

- **Sa motivation à exercer les missions d'un technicien principal territorial de 1^{ère} classe**
 - **sa projection** dans ses futures fonctions de technicien principal territorial de 1^{ère} classe,
 - **sa préparation** à l'examen professionnel, sa volonté de suivre des formations d'initiation ou de perfectionnement dans des domaines particuliers...,
 - **sa sensibilisation** aux questions d'actualité...

Le candidat doit démontrer qu'il est réellement motivé et prêt à exercer les responsabilités qui lui seront confiées, qu'il dispose d'un réel potentiel pour prétendre à cet avancement de grade, en faisant preuve d'une certaine **maturité et réflexion professionnelles**.

2. Analyse des résultats

Les membres du jury notent que les candidats ont bien préparé leur exposé.

Par contre, ils constatent que la partie "entretien" n'est pas correctement appréhendée :

- les candidats s'attendent à être interrogés sur leur poste actuel, sur leurs domaines d'intervention,
- Certains candidats pensent que cette épreuve est une simple formalité ou une régularisation,
- Les connaissances en environnement territorial sont insuffisantes.

Or, cet entretien a pour but de vérifier que les candidats sont en capacité d'exercer les missions d'un technicien principal territorial de 1^{ère} classe. Les membres du jury attendent des candidats :

- un élargissement des connaissances en environnement territorial et dans leur domaine professionnel,
- des connaissances plus solides en matière de management et d'encadrement.

Les membres du jury communiquent le bilan suivant :

Nombre de candidats convoqués à l'épreuve orale	Notes éliminatoires (<5/20)	Note la plus basse	Note la plus haute	MOYENNE	Seuil d'admission
26	0	5/20	17/20	10,69	10/20

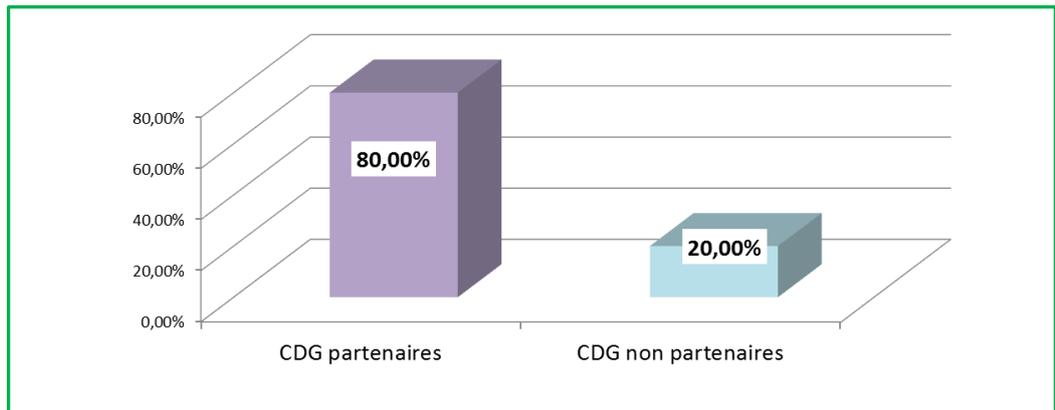
III. LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

À l'issue des délibérations du jury du mercredi 5 juillet 2017 :

- 15 candidats (soit 57,69 %) ont été déclarés admis,
- 9 candidats (soit 34,62 %) ont été ajournés,
- 2 candidats (soit 7,69 %) qui ne se sont pas présentés à l'épreuve orale d'admission et ont, de ce fait, été éliminés.

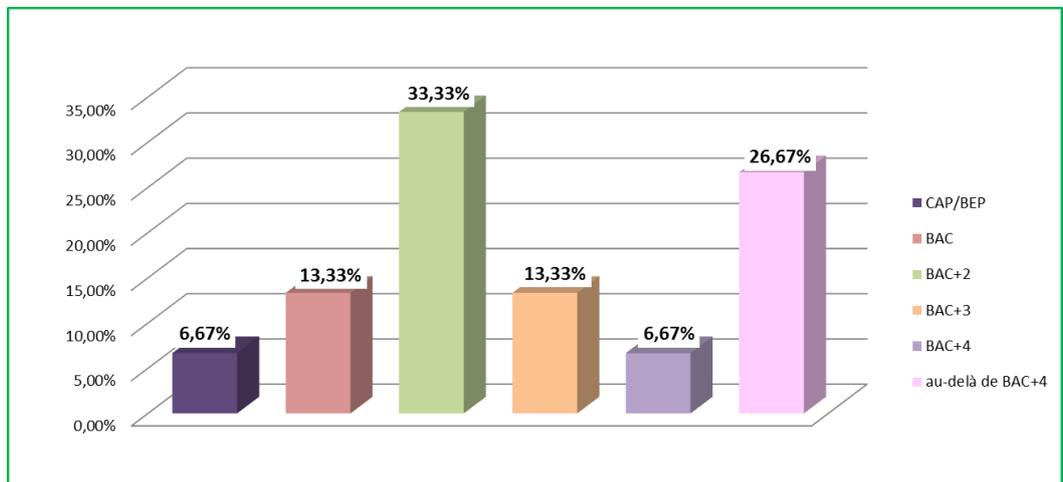
Ci-dessous, des éléments statistiques concernant les **15 candidats admis**.

1. L'origine géographique des candidats admis



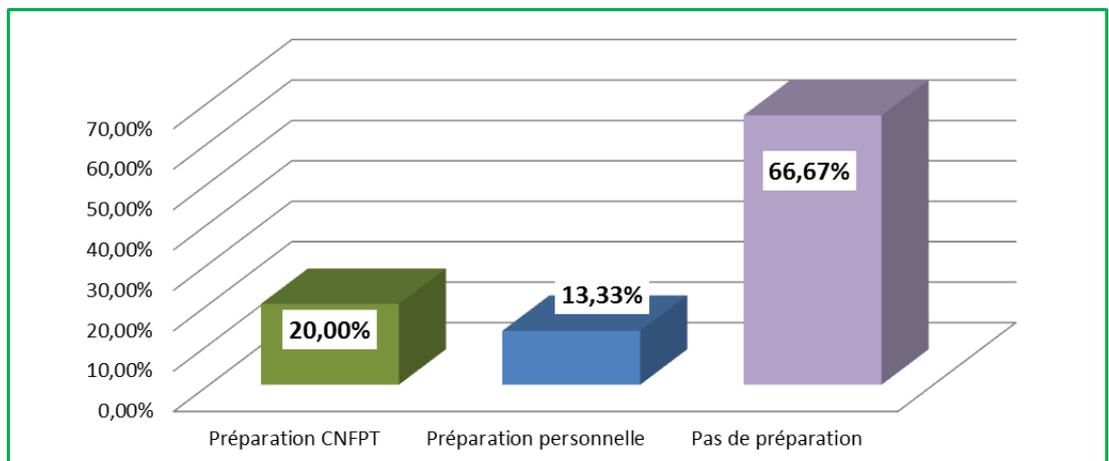
13,33 % des candidats admis sont issus du département des Pyrénées-Atlantiques

2. Le niveau d'études des candidats admis



80 % des candidats admis possèdent au moins un BAC+2.

3. La préparation des candidats admis



33,33 % des candidats admis se sont préparés à cette épreuve.

4. Répartition Hommes/Femmes et moyenne d'âge des candidats admis

Homme	66,67 %
Femme	33,33 %
Moyenne d'âge	39 ans

5. Le nombre de présentation à l'examen professionnel

Tous les candidats admis présentaient l'examen professionnel pour la première fois.

IV. LES CHIFFRES "CLÉS" À RETENIR SUR CETTE SESSION

	ANNÉE 2017
Centres de Gestion partenaires	CDG 16 - 17 - 24 - 33 - 40 - 79 - 86
Nombre de candidats inscrits	29
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite	26
Taux d'absents à l'épreuve écrite	10,34 %
Nombre de candidats éliminés à l'issue de l'épreuve écrite	0
Nombre de candidats autorisés à présenter l'épreuve orale	26
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	24
Moyenne des candidats à l'épreuve orale	10,69/20
Seuil d'admission	30/60 (10/20)
Nombre de candidats admis	15

Le présent compte-rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques.
